

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 6 mars 2026

Annonces légales

21

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE LA CLUSAZ

Avis d'aménagement public Secteur du Merle (stade louveteau), Pistes des Mélèzes et Combe des Juments

Monsieur le Maire de la Clusaz informe le public qu'il a prescrit par arrêté municipal n°2026-078 du 23/02/2026, une enquête publique relative au projet d'aménagement du domaine skiable Secteur Merle, Pistes des Mélèzes et Combe des Juments. L'enquête se déroulera du **LUNDI 23 MARS 2026 au VENDREDI 24 AVRIL 2026 inclus**. Monsieur HUGUES ASPORD, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur ET Monsieur Christian FONTENILLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il siègera en mairie de la Clusaz.

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de la Clusaz :

- Le **lundi 23 mars 2026 de 9h00 à 12h00**
- Le **jeudi 9 avril 2026 de 9h00 à 12h00**
- Le **vendredi 24 avril 2026 de 9h00 à 12h00**

Il n'est pas prévu de réunion d'échange ou d'information. Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles coté et parafiné par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de la Clusaz, toute reproduction papier sera réalisée aux frais du demandeur.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7155>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-7155@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7155> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de La Clusaz - Service des Pistes - A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête Publique, Aménagement du domaine skiable - 26 route de l'étale - 74220 La Clusaz.

Toutes les observations et propositions du public sont communicables aux frais du demandeur pendant toute la durée de l'enquête après anonymisation des noms.

A l'expiration du délai d'enquête à savoir le vendredi 24 avril 2026 le Registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après clôture du registre, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le maire de La Clusaz et lui communiquera en main propre un procès-verbal de synthèse des avis et observations du public. A compter de cette date, la Mairie de la Clusaz de 15 jours pour produire et transmettre ses remarques éventuelles au commissaire enquêteur.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, étant précisé que ledit délai pourra faire l'objet d'un report conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de la Commune de La Clusaz le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes avec son rapport et ses conclusions motivées et en copie simultanément, au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le Maire de La Clusaz, autorité organisatrice de l'enquête publique, adressera dès sa réception copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute Savoie.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public

pendant un an à la mairie de la Clusaz et sur le site internet de la commune de la Clusaz. <https://www.laclusaz.org>

A l'issue de l'enquête, le pétitionnaire pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et de l'avis définitif du commissaire enquêteur, décidera s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie et désigné ci-dessous :

- Le Dauphiné
- L'essor

Cet avis sera également affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en Mairie de La Clusaz et sur le terrain. Il sera également publié sur le site internet de la Mairie <https://www.laclusaz.org>

493769400



COMMUNE DE MEGÈVE

Avis d'enquête publique Autorisation d'exécution des travaux valant permis de construire relative au remplacement du télésiège de Radaz

Par arrêté municipal n°26/02/URB en date du 10 février 2026, Madame le Maire de la commune de Megève, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'autorisation d'exécution des Travaux valant Permis de Construire relative au remplacement du télésiège du RADAZ soumise à étude d'impact. Monsieur François MARIE a été désigné par Madame la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Hugues ASPORD en tant que commissaire enquêteur suppléant par décision du 4 février 2026 n° E26000007738.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-un (31) jours du **samedi 28 février 2026 (9h00) au lundi 30 mars 2026 inclus (17h00)** à la Mairie de Megève du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, excepté les jours fériés et jours de fermeture exceptionnels.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête à disposition du public, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - «TSD RADAZ» - Mairie de Megève, 1 place de l'Eglise, BP 23, 74120 Megève. Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observations de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique-7138@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/7138/>

Toute personne pourra, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Megève dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier, complété régulièrement des observations transmises par voie électronique, sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7138/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Megève (salle du conseil municipal), le samedi 28 février 2026 de 9h00 à 12h00, le mercredi 11 mars 2026 de 14h00 à 17h00 et le lundi 30 mars 2026 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis au Maire de Megève dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie à Monsieur le Président de la SA « REMONTEES MECANIQUE DE MEGÈVE » en sa qualité d'exploitant du domaine skiable et responsable du projet. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Megève aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Megève.

Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de la Direction de l'Aménagement Durable ou de la Direction des Services Techniques - Service de la Politique de l'Habitat et de la Politique Foncière, de la commune de MEGÈVE.

491964500

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE PASSY

Prescription de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté 17/2026 en date du 27 février 2026, Monsieur le Maire de Passy a prescrit une procédure de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme. L'arrêté est affiché et consultable sur le site de la commune de Passy au lien suivant : <https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/recueil-et-actes-de-passy/>

495073400

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations



Savoie-Mont Blanc

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL ST FÉLIX ET PAYS DES BAUGES

**Siège social : 45 rue Henri Secret
74540 ST FÉLIX
RCS : 320939705**

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le **vendredi 27 avril 2026 à 19h00** à l'adresse suivante : Salle polyvalente Edmond Darvey, 1410 route du plan d'eau, 73340 LESCHERAINES

avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
- 2- Compte rendu d'activité.
- 3- Présentation du bilan et du compte de résultat.
- 4- Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
- 5- Approbation du bilan et du compte de résultat - quitus et décharge au Conseil d'Administration.
- 6- Affectation du résultat.
- 7- Approbation de la variation du capital social.
- 8- Ratification des cooptations au sein du Conseil d'Administration.
- 9- Ratification des cooptations au sein du Conseil de Surveillance.
- 10- Ratification des cooptations au sein du Conseil de Surveillance.
- 11- Ratification des cooptations au sein du Conseil de Surveillance.
- 12- Modification du nombre de sièges au Conseil d'Administration.
- 13- Modification du nombre de sièges au Conseil de Surveillance.
- 14- Pouvoirs pour les formalités.
- 15- Réponses à vos questions.
- 16- Clôture de l'assemblée générale.

Les votes pourront se faire entre le 12/03/2026 et le 26/03/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

La Présidente du Conseil d'Administration

493697300

EURO
Legales

Marchés publics

Agir en Proximité pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

